

DEC132699DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Andrei GOREA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8158 intitulée Laboratoire Psychologie de la Perception**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC131763INSB du 19 juin 2013 portant cessation des fonctions de Monsieur John Kevin OREGAN et nomination de Madame Jacqueline FAGARD directrice de l'unité UMR8158, intitulée « Laboratoire Psychologie de la Perception » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Andrei GOREA, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Andrei GOREA, délégation est donnée à Monsieur Thierry NAZZI, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry NAZZI, délégation est donnée à Monsieur Pascal MAMASSIAN, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 septembre 2013

La Directrice d'unité  
Jacqueline FAGARD